



Contrat de saillie IAC 2024

VENDEUR :

EARL Ferme MEYER
1, rue des prés – 68 320 HOLTZWHR
Tel : 06.82.53.30.81 / 07.86.31.47.56
Email : fermemeyer@orange.fr

ACHETEUR :

Nom :
Adresse :
.....
Tel :
Email :

CENTRE INSEMINATION :

Nom :
Adresse :
.....
Tel :
Mail :

JUMENT :

Nom :
N° SIRE :
Paillettes voulues pour le :

CONDITIONS D'UTILISATION

L'acheteur achète au vendeur une carte de saillie de l'étalon, dénommé ci-dessus, aux conditions suivantes :

Seize paillettes sont mises à disposition par contrat. Les doses non utilisées restent la propriété de l'acheteur et peuvent être utilisées par celui-ci pour une seconde jument à un tarif réduit, qui fera l'objet d'un second contrat. Toute utilisation frauduleuse de paillettes fera l'objet de poursuites pénales devant les juridictions compétentes.

- RESERVATION : 70 € HT + 3,85 € TVA 5,5% = 73,85 € TTC
ENVOI : 110 € HT + 6,05 € TVA 5,5% = 116,05 € TTC
= **189,90 € TTC**
Chèque joint au contrat à l'ordre de : EARL ferme Meyer
- **SOLDE POULAIN VIVANT : 250 € HT + 13,75 € TVA 5,5%
= **263,75 € TTC**
Chèque joint au contrat à l'ordre de : EARL ferme Meyer

**Le chèque sera obligatoirement encaissé 12 mois après la dernière IA, sauf présentation d'un certificat vétérinaire attestant la non gestation, l'avortement de la jument ou la mort du poulain à la naissance.

La réservation de la carte est effective au retour du contrat signé et accompagné des deux chèques.

Le/..../....

Signature du vendeur :

Signature de l'acheteur :